

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="radio"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8326

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DR IOUECH

LO TFI

Date de naissance : 19/06/65

Adresse : 47 RUE ENAM MOUSLIM

Tél. : 0661336306

Total des frais engagés :

113

76

1 DEC. 2011

100

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr SENTISSI Mohamed Reda
Chirurgien Urologue
19, Bd. Ibn Sina - Casablanca
Tél: 0522 36 97 85
INPE: 091185884

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

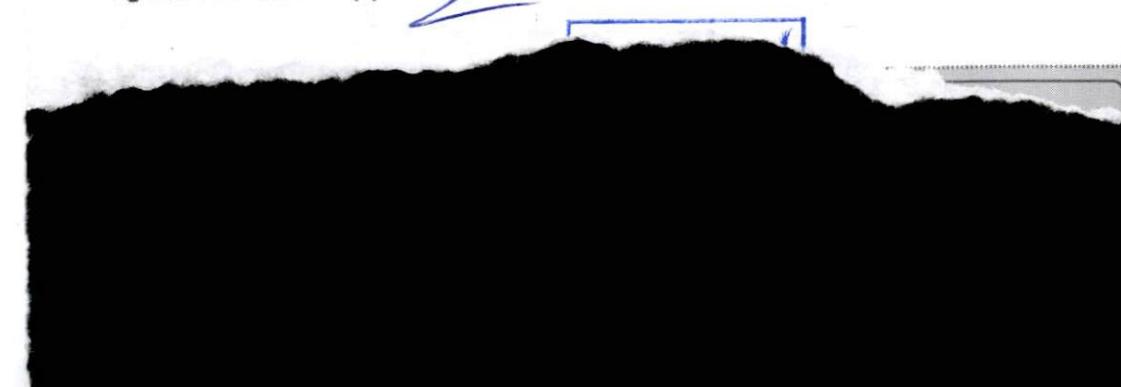
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 07/12/12

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/12/22	C2		drif -	INP : Dr. SENTISSI Mohammed Reda Chirurgien Urologue 19 Bd. Idriss Sina - Casablanca Tél: 0522 36 97 85 INP: 091185884

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ABDAB 9, Rue des Bouvreuils Casablanca Tél: 0522 99 64 10	06/12/22	1191,70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

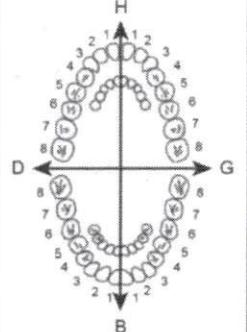
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

EFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	

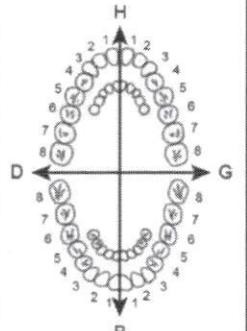
O.D.F
PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CENTRE D'EXPLORATION UROLOGIQUE ROMANDIE

DOCTEUR

Molamed Reda SENTISSI
Chirurgien Urologue - Andrologue



الدكتور

محمد رضا السنطسي
جراح المسالك البولية و التناسلية

PHARMACE ABOUDABI
9,Rue des Bouvreuils Oasis
Casablanca
Tél: 0522 99 64 10

Ordonnance

Casablanca le 26/12/22 الدار البيضاء، في

Mme diauech SELMA .



218,00

Sorelito 250

S.V

56,70

Nasnes

S.V

56,60

1 pul x 3

Maphar
Bd Alkemia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Curacne 20mg cap molle

b30 P.P.V : 289,00 DH

5 118001 180721

N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Curacne 20mg cap molle

b30 P.P.V : 289,00 DH

5 118001 180721

289,00 x 3
= 867,00

1 IN

Maphar
Bd Alkemia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Curacne 20mg cap molle

b30 P.P.V : 289,00 DH

5 118001 180721

Dr. SENTISSI Mohamed Reda
Chirurgien Urologue
Ibn Sina - Casablanca
0522.36.97.85
091185884

119170

1 SGT pdf IN

19, Bd avicenne - Casablanca - E-mail : med.reda.sentissi@gmail.com

Fix : 0522.36.97.85 - Gsm : 0661.06.56.71 - N: inp 091185884

NASONEX 50 µg/dose

Suspension pour pulvérisation nasale

Flacon de 40 doses

P.P.V:50,10 DH

Distribué par MSD Maroc

Distribué par MSD Maroc

AMM 74/19 DMP/21/NRQ

P.P.V: 56,60 DH



6 118001 150137